



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 25 juin 2024 à 18h30

Etaient présents : Laurent TEIL, Antonia BOURDON, Julien JODAR, Alain PITON, Sophie REBOREDO, Rémi ASTIER, Denis MAZARD, Sandra LEON, Cécile PONTRELLI, Didier SERRE, Pascale VALLET et Fatima ROMAO.

Absents excusés avec procuration : Magalie ARNAUD (procuration donnée à Mme REBOREDO), Claude FAYAN (procuration donnée à Antonia BOURDON), Michel MARON (procuration donnée à Rémi ASTIER)

Absents excusés sans procuration : Nathalie MOREL et Dominique FONLUPT

Absents non excusés : Orane SACHAU

Ordre du jour :

- 1- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2024
- 3- dispositif des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR)
- 4- Enquête publique pour la zone INSPIRA NORD
- 5- Notification de perturbation de la collecte des déchets par EBER
- 6- Motion de transport d'Annonay Rhône Agglo
- 7- Logement communal vacant 38 rue Gustave Toursier
- 8- Aménagement des horaires du secrétariat de la mairie pour la période estivale
- 9- Fermeture de la médiathèque pour la période estivale
- 10- Comptes-rendus des différentes commissions communales
- 11- Questions diverses

Laurent Teil propose de rajouter à l'ordre du jour la modification du règlement et des tarifs du restaurant scolaire. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

1- Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Antonia BOURDON et Julien JODAR sont nommés secrétaires de séance.

2- Approbation du procès verbal de la séance du 28 mai 2024

En raison de l'absence de transmission du PV de la précédente réunion, celui-ci sera approuvé lors de la prochaine séance.

3- Dispositif des Zones d'accélération des Energies Renouvelables : présenté par Laurent Teil

Monsieur le Maire fait un bref rappel du dispositif des ZAEnR) sur lequel les communes sont appelées à se prononcer par délibération. Il précise que celui-ci est encadré par l'ADEME et piloté par EBER,

Un travail de cartographie soumis à délibération a été fait pour définir les zones concernées et retenues sur la commune.

Les projets présentés sur ces zones par les propriétaires bénéficieront d'un accompagnement administratif et seront favorisés sans aucune contrainte impérative. Le propriétaire de la zone restera le seul décisionnaire et sera invité à déposer une demande d'autorisation administrative.

Monsieur le Maire fait ensuite le tour des sources ENR qui pourront être retenues sur SABLONS (géothermie, solaire, photovoltaïque, bois, énergie biomasse...).

Une partie des zones retenues appartiennent à la commune et peuvent faire l'objet d'installations adaptées : ombrières sur certains parkings (Gymnase, Bateliers, Salle des Fêtes, espace Monnet), photovoltaïque sur certaines toitures....

Cécile Pontrelli émet des réserves sur la mention de l'espace Monnet sur cette liste et propose avec Alain Piton d'y intégrer le parking de l'école (cette dernière proposition est acceptée unanimement).

Didier Serre quant à lui fait remarquer que certaines zones ne seront peut-être pas accordées pour implanter du photovoltaïque.

Plusieurs zones sont déjà en cours pour du photovoltaïque par la CNR dont la partie située vers la cité CNR qui sera finalisée d'ici fin 2024 début 2025.

Monsieur le Maire informe également le conseil municipal de deux propositions de location concernant la zone humide située à l'arrière de la déchetterie qui sont à l'étude :

-NEXITY propose 25 000€/an pour une location sur 30 ans pour faire un champ photovoltaïque,

-CNR propose 26 000€/an sur 30 ans pour un projet identique.

Adopté avec 1 abstention - Denis MAZARD

4- Enquête publique pour la zone INSPIRA NORD : présenté par Laurent Teil

Cette enquête publique pour DDAE Inspira secteur Nord concerne deux projets, l'installation de l'entreprise Floor to Floor (recyclage de sols souples) et l'extension du faisceau ferroviaire.

Par arrêté préfectoral n° 38-2024-166-DDTSE02 du 14 juin 2024, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 63 jours, est prescrite du lundi 08 juillet 2024 à 09h au mardi 10 septembre 2024 à 17h.

Ont été désignés commissaires enquêteurs par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête Mme Catherine VIGNON, Maître eau ENGREF, consultante retraitée (présidente de la commission), M. Marc-Jérôme HASSID, géographe environnementaliste (membre), M. Denis CUVILLIER, ingénieur TP retraité (membre), M. Robert MARIE, géologue retraité (membre), M. Marc BESSIERE, DGA de collectivités territoriales retraité (membre), M. Bernard GIACOMELLI, principal honoraire (membre suppléant).

Le calendrier des permanences est rappelé et plus particulièrement celles des 17 juillet et 10 septembre qui se dérouleront à SABLONS en présence des commissaires enquêteurs.

Une réunion publique se tiendra à SALAISE SUR SANNE le mercredi 10 juillet 2024 à 18h30.

5- Notification de perturbation de la collecte des déchets par EBER : présenté par Laurent Teil

Monsieur le Maire rappelle le nouveau schéma de récupération des ordures ménagères avec le passage en septembre à un ramassage en CO5. Pendant l'été le ramassage reste en CO1.

EBER nous a informés que son prestataire ECODECHET est en faillite et passe en procédure de redressement judiciaire. Cela risque de créer ponctuellement des problèmes de ramassage, mais EBER fait le maximum pour régler ces problèmes et étudier plusieurs solutions afin qu'il n'y ait pas d'interruption du service.

6- Motion de transport d'Annonay Rhône Agglo : présenté par Laurent Teil

Monsieur le Maire énumère les précédentes entrevues concernant les problèmes de circulation et de traversée du pont de Serrières avec les différents interlocuteurs concernés, et rappelle les termes du « tourner à gauche » et de la traversée du village qui nous avaient été soumis.

Dans le cadre de ce dossier, il porte à la connaissance des conseillers la « Motion transport » prise par Annonay Rhône Agglo.

Cette motion tourne autour de 3 axes :

- le « tourner à gauche »,
- le cadencement de la ligne de bus venant d'Annonay,
- et la réouverture d'une ligne SNCF de transport de voyageurs avec une halte ferroviaire au niveau de Serrières.

Elle effleure 3 projets de construction de pont qui se situent autour d'Andance mais qui seront très longs à mettre en place et préconise la mise en place des 3 axes précédents dans l'intervalle.

Julien Jodar remarque que même si cette motion ne demande pas de délibération elle n'est pas suffisante pour nous permettre d'avoir une véritable idée des conséquences induites et demande la mise en place d'un COPIL.

Michel Verrat, Pascale Vallet, Julien Jodar et Sandra Léon suggèrent de commencer par une période d'essai.

Plusieurs problématiques sont soulevées qui demandent une réflexion plus approfondie :

- la commune fait face à de plus en plus de problèmes de circulation et les nouvelles constructions à venir ou déjà en cours d'exécution vont aggraver le problème,
- l'âge du pont de Serrières doit être pris en compte car sa reconstruction date de 1951 et en cas de besoin de maintenance avec une fermeture la commune sera asphyxiée.

Alerté par Laurent Teil, le Député Yannick Neuder a mis en relation les 3 départements (Isère, Ardèche et Drôme) concernés par le problème et suit le dossier attentivement.

Plusieurs conseillers expriment l'idée d'accepter le « tourner à gauche » à deux conditions : que d'autres choses soient également mises en place et d'obtenir des aides pour procéder à des aménagements.

Cécile Pontrelli demande de leur faire payer un passage souterrain. Cette solution ne paraît pas réalisable compte tenu de la nappe phréatique.

7- Logement communal vacant : 38 rue Gustave Toursier : présenté par Laurent Teil

Le logement communal sis 38 rue Gustave Toursier sera vacant à compter du 1^{er} juillet prochain, il y a lieu de déterminer son devenir et éventuellement le montant du futur loyer.

Deux possibilités sont étudiées :

- remise à la location en l'état avec révision du prix, le locataire actuel ayant fait des aménagements qui vont rester en place,
- ou le garder en logement de secours.

Plusieurs conseillers demandent si la commune a d'autres logements en location, il leur est précisé que le logement contigu occupé par les époux Hiroux appartient également à la commune.

Michel Verrat suggère de faire une location meublée car ce système permet d'arrêter le bail plus facilement et en cas de départ des époux Hiroux la commune pourrait vendre l'ensemble plus facilement.

Après discussion il est convenu de le remettre à la location en meublé mais pour cela il faudra compléter le mobilier.

Monsieur le Maire vérifiera si la location est possible en meublé pour une commune.

Le loyer est fixé à 450€/mois.

Adopté à l'unanimité

8- Aménagement des horaires du secrétariat de la mairie pour la période estivale : présenté par Laurent Teil

Le conseil municipal doit délibérer pour valider les horaires d'ouverture d'été du secrétariat de mairie :

-Du lundi 8 août au vendredi 23 août inclus le secrétariat sera fermé au public tous les après-midi néanmoins l'accueil téléphonique sera assuré pendant ces fermetures.

Adopté à l'unanimité

9- Fermeture de la médiathèque pour la période estivale : présenté par Laurent Teil

Comme chaque année la médiathèque sera fermée du lundi 5 août au samedi 24 août inclus pour libérer les bénévoles pendant la période estivale.

Adopté à l'unanimité

10- Restaurant scolaire : présenté par Laurent Teil et Antonia Bourdon

a/ Modification du règlement intérieur

Au vu du changement de prestataire et de liaison de livraison des repas, il y a lieu de modifier le règlement intérieur du restaurant scolaire avec pour point principal le changement du mode de réservation des repas.

Après lecture du nouveau règlement plusieurs modifications sont demandées :

-p2 § 1.3 Annulation - il faut rajouter un troisième cas d'annulation

« en cas d'absence de l'enseignant si l'enfant n'est pas accueilli le repas sera remboursé »

-p2 § tarif et paiement - réécrire le § en précisant tous les tarifs (enfant, PAI, adulte, et enfant non inscrit),

-p2 § 3 sécurité, hygiène et santé – modifier la phrase « les enfants malades (fièvre, grippe, varicelle...) ne sont pas... » en enlevant les mentions entre parenthèses (fièvre, grippe, varicelle...).

Le nouveau règlement n'est pas voté en attente de la version corrigée.

.

b/Augmentation des tarifs à compter de la rentrée scolaire 2024/2025

Pour la rentrée scolaire 2024/2025 il est proposé d'augmenter tous les tarifs de 0.50€.

Le tarif des repas enfant, qui passeraient donc de 4.00€ à 4.50€, donnent lieu à une discussion serrée.

Rémi Astier dit que le repas à 4.50€ sera plus cher qu'au collège et que cela représente une augmentation de 12.5 %.

Julien Jodar est de son avis et propose de prendre un montant intermédiaire de 4.30€.

Antonia Bourdon rappelle que lors de la réactualisation de prix appliquée par le prestataire précédent la commune n'avait rien demandé de plus aux parents et qu'elle avait pris à sa charge le différentiel. Elle rappelle également que le prix appliqué aux parents n'est pas le prix réel, il faut rajouter les frais d'entretien des locaux, de personnel, le prix des énergies qui ont considérablement augmenté, des assurances etc...

Adopté avec 6 abstentions - Denis Mazard, Sandra Léon, Rémi Astier (et pour Michel Maron), Didier Serre et Michel Verrat

12- Comptes-rendus des différentes commissions

Aucun compte-rendu n'est présenté.

13- Questions diverses : pas de question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.
